

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTRÉAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce FRANÇAISE
de Montréal**

42 RUE ST-SACREMENT

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 22 MARS 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 mars 1900, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Rougier, J. Herdt, de Sieyès, Poindron, Pony et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les vins, eaux-de-vie, haricots, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 5 avril 1900, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, J. Herdt, de Sieyès, Poindron, Bouesnel, Pony et Monier.

MM. Schneider, Porte et Meyer, de Paris, ainsi que M. Chaley, de Montréal assistent également à la séance.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient un certain nombre de demandes de renseignements, notamment sur les arbres, les soieries et le commerce général canadien.

A cette séance, MM. Schroder, Schyler & Cie, de Bordeaux ; Guichard Potheret et fils, de Chalon-sur-Saône ; Pellisson père et fils, de Cognac ; L. A. Price, de Bordeaux ; Voguet, de Paris ; Delettretz, de Paris, représentés par M. Schneider ont été élus adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA LIGNE DIRECTE

La Chambre de Commerce française de Montréal a fait part officiellement aux Chambres de Commerce et Chambres Consultatives de France de la création de la ligne directe franco canadienne, par la circulaire suivante :

La Chambre de Commerce française de Montréal, Canada.

42 RUE ST-SACREMENT.

Adresse télégraphique : "Gallia," Montréal. Code A B C
Montréal, le 2 avril 1900.

AUX CHAMBRES DE COMMERCE ; CHAMBRES SYNDICALES ET
CHAMBRES CONSULTATIVES FRANÇAISES.

Messieurs et Chers Collègues,

La Chambre de Commerce française de Montréal (Canada) est heureuse de porter à votre connaissance la création d'une ligne de vapeurs français naviguant en droiture entre la France et le Canada. Cette ligne desservira deux ports français : le Havre et Bordeaux, et fera escale trois fois dans la saison à Tonnay-Charente ; au Canada, elle aboutira au port de Montréal, après Québec. Des ententes avec les compagnies de chemins de fer du Canada lui permettent de donner, au départ de France, des connaissements directs pour toutes les destinations du nord, du centre et de l'ouest des Etats-Unis et de tout le Canada ; voire même pour l'Extrême Orient : Chine, Japon, etc., pour les marchandises qui ont intérêt à éviter les changements extrêmes de température, inévitables par la voie de Suez.

Pour ses débuts, la ligne aura un service mensuel à date fixe. Départ du Havre le 10 et de Bordeaux le 15 de chaque mois ; de Montréal vers le 6 du mois suivant.

La compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur, qui a créé cette ligne, compte parmi ses fondateurs de hautes personnalités appartenant aux Chambres de Commerce de Bordeaux, du Havre et des Charentes. L'administrateur délégué au Canada, est le président de notre Chambre. Ses principaux représentants en France sont :

A Paris, MM. VAYRON & GODEFROY, 65 rue d'Hauteville.
Au Havre, MM. H. GENESTAL & FILS.
A Bordeaux, M. GASTON BESSE.
A Tonnay-Charente, M. RACINE.

A Boulogne-sur-mer, MM. MORY & CIE.

A Nantes, MM. TOUPLAIN & PRAT.

A Marseille, MM. GONDRAND FRÈRES.

A Lyon, M. LOUIS CLACQUIN.

La Compagnie aura en service les steamers français "Roger" et "Montblanc."

La Chambre de Commerce française de Montréal vous prie de bien vouloir faire part de ces renseignements au commerce de votre région. Elle espère aussi que MM. les négociants exportateurs et importateurs de votre juridiction voudront bien réserver à la nouvelle ligne exclusivement franco-canadienne, — à conditions égales avec les concurrentes le plus souvent étrangères, — les frets de et pour le Canada, le nord, le centre et l'ouest des Etats-Unis, dont ils auront à disposer.

Comptant sur votre bienveillant concours à cette œuvre d'expansion française, nous vous prions d'agréer, Messieurs et chers collègues,

L'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président, E. GALIBERT.

Conseiller du Commerce Extérieur.

Le Secrétaire, J. MONIER.

L'IMPÉRIALISME

Dans son discours budgétaire, M. Fielding, ministre des Finances a annoncé la mesure d'impérialisme que le gouvernement a décidé d'adopter pour cette année. C'est une augmentation de la préférence accordée à l'Angleterre en matière de droits de douane. Cette préférence, depuis le 1er juillet 1898, se tradisait par une réduction de 25 p. c. du droit sur les marchandises provenant de la Grande Bretagne et de certaines colonies anglaises. Désormais la réduction sera de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent, soit un tiers. Ainsi les marchandises françaises, belges, allemandes, etc., paieront 50 p. c. de plus que les marchandises similaires anglaises.

On ne peut pas dire que cette préférence fiscale ait été bien préjudiciable, jusqu'ici, aux produits français, puisque l'importation française au Canada n'a pas diminué, mais a augmenté, au contraire. Tout au plus a-t-elle enrayé cette augmentation qui, sans cela, aurait pu être plus considérable. Cela tient évidemment à ce que les produits français n'ont pas de similaires dans la production anglaise. Le danger vient plutôt de ce que les industriels anglais peuvent être tentés de nous faire concurrence dans nos produits spéciaux, en établissant des manufactures de ces produits en Angleterre. On nous a même signalé deux ou trois lignes de tissus que l'on importait autrefois exclusivement de France, et dont des échantillons de fabrication anglaise ont été montrés sur notre place. Il y a aussi le danger de l'introduction en fraude au Canada de produits français, entrés comme produits anglais par les importateurs de cette nationalité, ou mieux par

LES TRANSPORTS

2ÈME ARTICLE.

les vendeurs d'Angleterre. La loi douanière qui a établi cette préférence admet comme ayant droit à la réduction, non seulement les marchandises anglaises de provenance et de fabrication, mais : 1o les marchandises fabriquées à l'étranger avec des matières premières provenant de la Grande Bretagne ou de ses colonies ;

2o Les marchandises dont la matière première est étrangère mais qui ont été fabriquées en Angleterre ou dans ses colonies ; pourvu que le travail de fabrication ait augmenté d'au moins 25 p. c. la valeur intrinsèque de ces produits.

Ainsi il suffira que le travail anglais ait augmenté de 25 p. c. la valeur d'une pièce d'étoffe quelconque fabriquée en France, pour que cette marchandise soit, par le fait même, devenue marchandise anglaise et ait droit à la préférence douanière, tandis que la même marchandise, finie en France, paiera le plein droit.

Nous devons signaler à ce sujet l'opposition que cette mesure a soulevée parmi les industriels canadiens. L'association des manufacturiers canadiens, puissant syndicat de protection mutuelle, a sollicité de ses membres, par circulaire, leur opinion respective sur :

1o La préférence de 25 p. c. accordée aux produits anglais, et l'effet que cette préférence a pu avoir sur la vente de leurs propres produits.

2o L'effet que pourrait avoir la préférence de 33 $\frac{1}{3}$ p. c.

3o L'effet qu'aurait une semblable préférence accordée aux Etats-Unis.

Il est probable que le résultat de cette enquête sera publié par les soins de l'association qui, d'ailleurs, a fait sentir déjà son influence en temps d'élection.

Dans une série de lettres publiées par le *Gaulois*, diverses notabilités anglaises expriment l'opinion que les Anglais ne désirent nullement faire la guerre à la France. Plusieurs, parmi lesquels lord Strathcona, le représentant officiel du Canada en Angleterre, ajoutent que l'Angleterre ne saurait convoiter les colonies de la France parce que partout où l'Angleterre fonde des colonies, elle en ouvre la porte à tout le monde.

Nous ne savons si quelqu'un se chargera de rappeler à ces Messieurs et surtout à lord Strathcona, que ce cliché doit être maintenant mis au rebut.

Le Canada, la principale colonie de l'Angleterre, l'a mis hors d'usage par l'adoption du tarif préférentiel en faveur de l'Angleterre, fermant aux nations étrangères la porte du marché canadien, où elle doivent payer 50 p. c. de plus de droit que la Grande Bretagne.

Le principe des tarifs réduits, pour les grands parcours sur chemins de fer, est admis en France depuis l'établissement des tarifs de pénétration, qui sont combinés de façon à permettre aux industries du centre de la France de s'approvisionner en matières premières et d'écouler leurs production à meilleur compte qu'au tarif kilométrique ordinaire. Dans les pays étrangers, dans l'Amérique du Nord principalement, les tarifs de grands parcours et surtout les tarifs d'exportation sont établis dans des conditions extraordinaires de bon marché. Aux Etats-Unis, c'était même devenu abusif, en ce sens que les compagnies transportaient les marchandises à long parcours à des prix ne laissant aucune marge de bénéfices, et cherchaient une compensation dans un tarif excessif pour les courtes distances. Une loi fédérale, il y a une dizaine d'années, créa une commission permanente dite Commission du commerce entre Etats, laquelle fut chargée de reviser tous les tarifs et de les faire concorder avec le principe d'une tarification identique au mille ; tout en laissant subsister les tarifs d'exportation et d'importation.

Pour donner une idée de l'aide que donnent au commerce extérieur ces tarifs d'exportation, nous n'avons qu'à citer des chiffres bien connus dans le commerce de grains. Il y a trente ans, le blé expédié de Chicago à New-York payait aux chemins de fer 30 cents par bushel ; aujourd'hui, ce transport ne coûte plus que 7 à 8 cents. De Chicago à Liverpool, le transport surchargeait le prix du blé de 50 à 60 cents par bushel ; aujourd'hui, la majoration n'est plus que de 15 à 20 cents, suivant l'état du marché du fret. Cet abaissement du coût du transport est, on le sait, une des causes de l'avilissement du prix du blé en Europe ; mais aussi quelle source de prospérité pour toute la région à céréales de l'ouest des Etats-Unis !

Au Canada, un des deux grands réseaux de voie ferrée, le Grand Tronc, est, par ses extrémités est et ouest, soumis à la réglementation de la commission précitée et doit baser ses tarifs sur ceux des autres lignes entre Chicago et New York. Le Pacifique Canadien est tout à fait libre de ses tarifs, seulement il est sur tant de points en concurrence directe avec le Grand Tronc, qu'il est plutôt porté à exagérer la réduction de ses tarifs d'exportation.

Ces explications, qui paraîtront peut être une digression puisque l'utilité des tarifs d'exportation est universellement admise, nous amènent à constater

que les tarifs des chemins de fer américains n'ont ni la régularité ni la stabilité des tarifs français. Mais ils ont beaucoup plus d'élasticité.

Au Canada et dans la partie septentrionale des Etats-Unis où les chemins de fer sont en concurrence pendant l'été seulement avec les voies navigables, il y a deux tarifs par année; tarif d'hiver et tarif d'été, ce dernier naturellement moins élevé. Mais nous avons l'assurance de la part des deux grandes compagnies qu'elles sont disposées à accepter un tarif uniforme d'hiver et d'été, et d'une durée fixe, afin de permettre l'établissement en France de tarifs internationaux empruntant leurs réseaux.

Nous ne supposons pas que, en France, l'Etat refuse l'homologation de ces tarifs, tout à l'avantage de l'expansion française, et qui ne peuvent porter ombrage à personne. Nous espérons même qu'il abrègera le temps d'étude quelquefois assez long consacré à ces questions, en considération du délai qu'impose la loi, entre l'homologation et l'entrée en vigueur.

En somme, à part cette intervention de l'Etat, nécessaire en France seulement, les tarifs internationaux sont des contrats civils entre personnes ou compagnies jouissant de la personnalité civile, et engageant absolument leur responsabilité. Il n'y a donc pas lieu de craindre l'interruption des relations inaugurées sous le régime de ces tarifs, par le caprice de l'une des parties au contrat.

L'établissement du connaissance de bout en bout est le corollaire du tarif international. Il simplifie énormément le mécanisme des transmissions de responsabilité. Chaque compagnie de transport recevant la marchandise directement, soit de l'expéditeur, soit de la compagnie correspondante et faisant directement la livraison, il est beaucoup plus facile de suivre la marchandise à toutes ses étapes, d'en vérifier le conditionnement, d'en constater le manquant. La responsabilité civile vis-à-vis l'expéditeur ou le destinataire, suivant le cas, n'en est aucunement aggravée, mais il est plus facile de la placer où elle appartient. La solidarité des diverses compagnies n'en découle nullement et quoique cette solidarité dût être certainement très désirable pour les expéditeurs et destinataires, nous n'en voyons pas la nécessité absolue. Dans tous les cas, elle devrait être spécifiquement établie dans les traités entre les compagnies pour que l'on pût l'invoquer contre elles.

Les formalités du transit en douane, pour les marchandises qui auraient à traverser un autre pays avant d'arriver à leur destination définitive sont extrêmement simplifiées par l'application des

plombs consulaires du pays de destination au point d'expédition; les marchandises sous plomb étant admises au transit, sur la simple vérification des scellés, dans tous les pays civilisés, et entr'autres au Canada comme aux Etats-Unis.

Les avantages pour le négociant, expéditeur ou destinataire, de ce connaissance de bout en bout, sont nombreux; au point de vue du coût, il en résulterait une économie très appréciable dans les frais de transmission; au point de vue de la responsabilité, il rendrait les compagnies de transport directement responsables au propriétaire de la marchandise; au point de vue de la rapidité du transport, il assure la continuation ininterrompue du voyage par la voie choisie.

L'expéditeur et le destinataire savent, avec le connaissance de bout en bout, exactement ce que le transport de la marchandise va coûter; le premier peut coter ferme sa marchandise rendue en gare ou dans le port du destinataire et ce dernier sait, en donnant sa commande, exactement le prix de revient et peut, ce qui est souvent un grand avantage, la revendre avant même qu'elle lui soit livrée. Car la majoration, certaine quant au fait, mais incertaine quant à la quotité des frais et commissions des intermédiaires, se trouve supprimée.

Est-il nécessaire d'appuyer sur ces considérations? Voici un cas, par exemple, qui a dû arriver très souvent aux expéditeurs. Un colis expédié en bon état de conditionnement, arrive brisé ou avec du manquant. Le destinataire, comme c'est son droit, le refuse. L'expéditeur réclame. A qui? A la compagnie qui a fait le dernier transport. Cette compagnie lui répond: Monsieur, je n'ai rien de commun avec vous. J'ai transporté pour le compte de M. Untel (commissionnaire ou transitaire) le colis en question que j'ai livré dans l'état où il m'a été remis. Il faut donc s'adresser au transitaire, personne le plus souvent inconnue de l'expéditeur, qui répond lui aussi en déclinant toute responsabilité directe. Et, de Caïphe à Pilate, le pauvre négociant est renvoyé, bousculé, jusqu'à ce que, de guerre lasse, il se décide à passer la valeur de sa marchandise par profits et pertes. Avec le connaissance direct il aura, à chaque transmission de la marchandise, des écritures constatant l'état de conditionnement; il saura donc rapidement à qui incombe la responsabilité et ne courra point le risque de la voir tomber sur un commissionnaire de mauvaise foi ou insolvable.

Les canadiens d'Ontario se sont mis en tête, maintenant, d'essayer la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de betterave. Les infructueux essais qui ont eu lieu dans la province de Québec et dont l'insuccès est dû surtout à des défauts d'organisation, n'ont point découragé les Ontariens, qui ont, d'ailleurs, sous les yeux, d'éclatants succès remportés aux Etats-Unis. On dit le gouvernement fédéral actuel bien disposé en faveur de cette industrie; mais tout ce que l'on a pu obtenir de lui, jusqu'à présent, c'est la promesse de laisser entrer franches de droits toutes les machines nécessaires à l'installation de sucreries de betterave.

LE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

Nous empruntons du *Moniteur Officiel du Commerce* le travail très intéressant qui suit, de M. Alfred Kleczkowski, consul-général de France pour la Puissance du Canada :

POSSESSIONS ANGLAISES D'AMÉRIQUE, CANADA

Le commerce extérieur du Dominion pendant l'année fiscale close le 30 juin 1898. — Conseils aux exportateurs français.

Montréal, le 22 novembre 1899.—De précédentes communications ont déjà fait connaître que le mouvement du commerce extérieur du Dominion

pendant l'année fiscale 1897-1898 (close au 30 juin) était représenté par les chiffres suivants.

Exportations..... 164,152,683 dollars.

Importations..... 140,698,006 —

Ce dernier chiffre s'applique aux importations totales. Les importations réelles, c'est-à-dire celles qui ne comprennent ni les marchandises en transit, ni celles en entrepôt s'arrêtent au chiffre de :

130,698,006 dollars.

Les chiffres ci-dessus sont les plus élevés qui aient été enregistrés à l'entrée et à la sortie, depuis l'établissement de la Confédération, c'est-à-dire depuis 1867.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre un compte exact des fluctuations observées pendant cette période de trente ans en même temps qu'il fait ressortir les progrès réalisés au cours du dernier exercice :

Valeur de toutes les exportations, importations et des marchandises déclarées pour la consommation en Canada, avec indication des droits perçus pendant trente et un ans

	Total des exportations.	Total des importations.	Déclarées pour la consommation.	Droits.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
Exercice terminé le 30 juin 1868.....	57,567,888	73,459,644	71,985,306	8,819,431 63
— — 1869.....	60,474,781	70,415,165	67,402,170	8,298,909 71
— — 1870.....	73,573,490	74,814,339	71,237,603	9,462,940 44
— — 1871.....	74,173,618	96,092,971	86,947,482	11,843,655 75
— — 1872.....	82,639,663	111,430,527	107,709,116	13,045,493 50
— — 1873.....	89,789,922	128,011,281	127,514,594	13,017,730 17
— — 1874.....	89,351,928	128,213,582	127,404,169	14,421,882 67
— — 1875.....	77,836,979	123,070,283	119,618,657	15,361,382 12
— — 1876.....	80,966,435	93,210,346	94,733,218	12,833,114 48
— — 1877.....	75,875,393	99,327,962	96,300,483	12,548,451 09
— — 1878.....	79,323,667	93,081,787	91,199,577	12,795,693 17
— — 1879.....	71,491,255	81,964,427	80,341,608	12,939,540 66
— — 1880.....	87,911,458	86,489,747	71,782,349	14,138,849 22
— — 1881.....	98,290,823	105,330,840	91,611,604	18,500,785 97
— — 1882.....	102,137,203	119,419,500	112,648,927	21,708,837 43
— — 1883.....	98,085,804	132,254,022	123,137,019	23,172,308 97
— — 1884.....	91,406,496	116,397,043	108,180,644	20,164,963 37
— — 1885.....	89,238,361	108,941,486	102,710,019	19,133,558 99
— — 1886.....	85,251,314	104,424,561	99,602,694	19,448,123 70
— — 1887.....	89,515,811	112,892,236	105,639,428	22,469,705 83
— — 1888.....	90,203,000	110,894,630	102,847,100	22,209,641 53
— — 1889.....	89,189,167	115,224,931	109,673,447	23,784,523 23
— — 1890.....	96,749,149	121,858,241	112,765,584	24,014,908 07
— — 1891.....	98,417,296	119,967,638	113,345,124	23,481,069 13
— — 1892.....	113,963,375	127,406,068	116,978,943	20,550,581 53
— — 1893.....	118,564,352	129,074,268	121,705,030	21,161,710 93
— — 1894.....	117,524,949	123,474,940	113,093,983	19,379,822 32
— — 1895.....	113,638,803	110,781,682	105,252,511	17,887,269 47
— — 1896.....	121,013,852	118,011,508	110,587,480	20,219,037 32
— — 1897.....	137,950,253	119,218,609	111,294,021	19,891,996 77
— — 1898.....	164,152,683	140,323,053	130,698,006	22,157,788 49
Totaux pour trente et un ans.....	2,916,319,168	3,395,477,317	3,205,947,886	538,863,707 66

La répartition par pays des marchandises entrées ou sorties suivant la provenance ou la destination, a été établie depuis 1873 seulement.

A l'exportation les chiffres enregistés sont les suivants :

Exercice terminé le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollan
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1873	38,743,848	42,072,526	31,907	76,553	25,080	191,156	177,232	13,142
1874	45,003,882	36,244,311	267,212	65,511	960	193,463	190,211	14,905
1875	40,032,902	29,911,983	212,767	91,019	7,300	170,784	170,408	28,724
1876	40,723,477	31,933,459	553,935	128,768	9,417	127,540	142,787	30,816
1877	41,567,469	25,775,245	319,330	34,324	62,659	129,960	213,692	94,303
1878	45,941,539	25,244,898	369,391	122,254	47,816	104,028	151,861	53,750
1879	36,295,718	27,165,501	714,875	112,090	50,596	135,748	148,472	9,713
1880	45,846,062	33,349,909	812,829	82,237	60,727	165,885	163,787	102,592
1881	53,571,570	36,866,225	662,711	84,932	46,653	108,594	145,997	215,754
1882	45,274,461	47,940,711	825,573	153,114	108,082	149,744	163,755	365,198
1883	47,145,217	41,668,723	617,730	133,697	164,925	179,843	218,113	27,599
1884	43,736,227	38,840,540	390,955	195,575	144,092	172,252	247,151	15,500
1885	41,877,705	39,752,734	393,309	264,075	132,695	166,730	147,550	24,094
1886	41,542,629	36,578,769	534,368	253,298	53,075	245,450	108,601	7,587
1887	44,571,816	37,660,199	341,531	437,536	72,020	146,528	125,681	14,859
1888	40,084,984	42,572,065	397,773	198,543	52,317	155,821	55,090	378
1889	38,105,126	43,522,404	334,210	143,603	13,526	166,021	60,062	1,222
1890	48,353,694	40,522,810	278,552	507,143	69,788	207,777	81,059	1,042
1891	49,280,858	41,138,695	253,734	532,142	67,110	120,611	90,999	14,741
1892	64,906,549	38,988,027	367,539	942,698	93,476	102,370	149,280	567,879
1893	64,080,493	43,923,010	264,047	750,461	44,355	83,001	87,387	282,569
1894	68,538,856	35,809,940	544,986	2,046,052	56,274	79,363	109,188	281,058
1895	61,856,990	41,297,676	335,282	626,976	34,101	58,781	34,325	140,264
1896	66,690,288	44,448,410	581,540	757,531	83,814	41,666	56,759	139,828
1897	77,227,502	49,373,472	690,696	1,045,432	50,452	36,745	108,627	104,422
1898	104,998,818	45,705,336	1,025,262	1,837,448	89,675	87,835	73,765	376,439

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-Neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Australie.	Autres pays.	Total.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1873	17,754	2,800,555	3,988,493	1,285,434	46,466	41,822	277,954	89,789,922
1874	240,494	1,569,079	3,778,796	1,212,978	39,222	98,733	432,171	89,351,928
1875	59,563	1,901,831	3,945,506	785,797	37,046	181,938	349,411	77,886,979
1876	13,825	1,900,891	3,675,320	688,209	23,075	79,643	938,273	80,966,435
1877	66,912	2,112,106	3,788,858	651,625	37,149	185,610	836,151	75,875,393
1878	49,998	2,094,682	3,414,147	654,357	102,568	370,723	651,655	79,323,667
1879	40,430	1,641,417	3,500,670	741,442	56,551	290,762	587,270	71,491,255
1880	688,811	1,510,300	3,544,103	789,940	37,546	139,901	616,829	87,911,458
1881	258,433	1,523,469	3,147,369	732,111	19,761	146,363	580,881	98,290,823
1882	142,358	1,974,923	2,995,572	941,162	106,675	340,608	655,267	102,137,203
1883	195,705	2,187,338	3,125,031	1,489,957	105,388	375,065	451,473	98,085,804
1884	287,338	1,920,450	3,119,569	1,277,383	60,979	502,181	496,264	91,406,196
1885	72,385	1,670,968	2,535,283	1,461,206	29,918	415,887	383,822	89,238,361
1886	6,565	1,754,980	2,121,570	1,010,034	63,118	259,960	711,315	85,251,314
1887	223,729	1,718,604	2,075,411	1,426,660	69,196	269,471	362,540	98,561,811
1888	17,057	1,523,827	2,601,486	1,510,637	132,448	446,019	454,555	90,203,000
1889	64,756	1,303,335	2,759,455	1,488,999	84,174	661,208	481,051	89,189,167
1890	41,814	1,185,739	2,719,141	1,551,887	61,751	471,028	695,924	96,749,149
1891	72,672	1,467,908	3,122,770	1,063,172	78,791	589,100	523,993	98,417,296
1892	56,212	1,750,714	3,546,559	1,027,525	283,251	436,603	744,693	113,963,375
1893	669,040	2,594,633	3,145,708	1,326,743	341,140	288,352	683,413	118,561,352
1894	798,455	2,818,592	3,443,761	1,392,285	540,849	322,745	832,545	117,524,949
1895	251,402	2,325,196	3,725,426	1,303,474	378,160	417,124	853,626	113,638,803
1896	98,031	1,782,309	2,810,817	1,496,118	668,011	517,258	841,472	121,013,852
1897	354,584	1,692,798	2,643,360	1,405,359	903,922	1,418,289	894,593	137,950,253
1898	973,944	2,167,860	2,749,080	1,060,420	511,919	1,630,714	864,168	164,152,683

A l'importation (commerce spécial), les statistiques, depuis 1873, donnent lieu aux constatations suivantes.

Exercice terminé le 30 juin	Grande- Bretagne.	Etats-Unis.	France.	Allemagne.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Hollande.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1873	68,522,776	47,735,678	2,023,288	1,099,925	477,886	75,032	52,425	216,628
1874	83,076,437	54,283,072	2,302,500	956,917	458,067	100,544	46,085	256,138
1875	60,347,067	50,805,820	1,941,298	748,423	383,484	66,066	43,958	231,779
1876	40,734,260	46,070,033	1,840,877	482,587	436,034	71,655	40,412	267,079
1877	39,572,239	51,312,669	1,410,732	370,594	278,098	45,465	29,250	202,557
1878	37,431,180	48,631,739	1,385,003	399,326	277,429	41,913	53,310	213,014
1879	30,993,130	43,739,219	1,532,191	440,909	343,849	25,510	33,461	200,575
1880	34,461,224	29,346,948	1,115,841	449,791	236,518	35,767	459,508	171,245
1881	43,583,308	36,704,112	1,631,332	934,266	399,684	56,893	88,726	225,190
1882	50,597,341	48,289,052	2,097,358	1,480,004	462,219	51,912	93,086	248,043
1883	52,052,465	56,032,333	2,316,480	1,809,154	584,972	63,349	104,441	297,201
1884	43,418,015	50,492,826	1,769,849	1,975,771	504,477	67,983	75,348	318,477
1885	41,406,777	47,151,201	1,935,581	2,121,269	349,215	60,366	108,162	337,785
1886	40,601,199	44,858,039	1,975,218	2,155,523	379,465	56,477	106,697	301,972
1887	44,962,233	45,107,066	2,073,470	3,235,449	409,269	58,143	119,889	295,061
1888	39,298,721	48,481,848	2,244,784	3,364,563	374,932	74,576	180,726	331,791
1889	42,317,389	50,537,440	2,228,683	3,692,570	407,268	72,085	126,124	413,080
1890	43,390,241	52,291,973	2,615,602	3,778,993	322,506	84,034	163,486	422,267
1891	42,047,526	53,685,657	2,312,143	3,804,090	488,807	70,537	241,809	389,791
1892	41,348,435	53,137,572	2,402,634	5,583,530	396,176	53,109	341,559	278,288
1893	43,148,413	58,221,976	2,832,117	3,825,763	343,506	52,181	170,564	373,858
1894	38,717,267	53,034,100	2,536,964	5,841,542	389,293	47,106	402,443	344,706
1895	31,131,737	54,634,521	2,585,174	4,794,159	402,479	57,140	381,594	243,900
1896	32,979,742	58,574,024	2,810,942	5,931,459	361,778	46,596	230,917	299,852
1897	29,412,188	61,649,041	2,601,351	6,493,368	386,532	45,592	224,885	376,109
1898	32,500,917	78,705,590	3,975,351	5,584,014	488,787	47,319	421,258	374,047

Exercice terminé le 30 juin.	Belgique.	Terre-Neuve.	Antilles.	Amérique du Sud.	Chine et Japon.	Suisse.	Autres pays.	Total.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
1873	346,702	1,808,997	2,174,932	416,199	1,663,390	120,514	780,222	127,514,594
1874	293,659	1,088,468	2,307,733	473,530	1,224,506	139,674	396,839	127,404,169
1875	278,311	904,224	2,194,404	278,796	657,426	116,128	621,733	119,618,65
1876	361,055	774,586	1,616,113	287,553	943,239	56,168	746,567	94,733,218
1877	251,812	641,642	1,242,809	4,971	418,606	69,066	449,973	96,300,483
1878	255,694	672,665	1,033,849	15,447	383,676	61,178	344,154	91,199,577
1879	179,031	639,406	1,252,429	4,388	448,962	94,781	413,767	80,341,608
1880	149,086	581,961	2,945,154	283,481	893,911	94,225	557,689	71,782,349
1881	412,834	652,304	3,815,147	637,620	1,410,973	141,789	916,926	91,611,604
1882	503,210	493,509	4,023,384	1,373,617	1,529,042	268,093	1,139,057	112,648,927
1883	415,407	765,935	4,369,260	1,464,671	1,645,254	336,040	880,057	123,137,019
1884	459,150	780,670	3,606,917	1,478,988	1,909,562	242,390	1,080,231	108,180,644
1885	479,260	351,105	3,162,774	1,340,836	2,493,451	217,866	1,189,571	102,710,019
1886	510,907	384,321	3,144,472	1,100,995	2,432,585	203,085	1,391,739	99,602,694
1887	703,851	354,342	1,942,182	1,198,406	2,750,388	249,777	2,209,902	105,639,428
1888	488,743	421,599	4,268,663	876,603	2,128,707	193,838	1,117,006	102,847,100
1889	530,740	488,161	3,378,654	1,324,588	1,964,538	166,890	2,025,237	109,673,447
1890	721,332	469,711	3,089,048	1,003,962	2,100,065	316,523	1,995,841	112,765,584
1891	655,448	751,003	3,238,156	719,778	2,123,311	244,319	2,572,749	113,345,124
1892	517,032	753,249	4,092,287	877,821	3,016,857	192,365	3,988,029	116,978,943
1893	599,511	653,270	4,244,669	772,613	2,425,572	256,464	3,782,253	121,705,030
1894	550,237	814,562	3,677,411	872,392	2,524,919	274,825	3,066,216	113,093,983
1895	441,617	739,850	4,794,020	469,172	2,528,414	259,400	1,789,334	105,252,511
1896	920,758	551,412	1,896,426	567,027	2,671,418	332,120	2,413,009	110,587,480
1897	1,163,632	452,076	1,678,870	620,250	2,396,409	222,173	3,571,545	111,294,021
1898	1,230,110	464,324	1,020,266	1,425,653	2,317,971	349,678	1,732,721	130,698,006

(A suivre.)

876

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, 15 avril 1900.

Le printemps est tardif cette année ; nous voici au milieu d'avril et la neige n'est pas encore disparue de nos champs ; sur la rive nord du fleuve, on voyage encore en traîneau, difficilement, il est vrai, mais enfin on voyage, tandis que les chemins sont encore impraticables aux voitures à roues dans la plupart des districts de la rive sud. Nous devons ce retard aux furieuses tempêtes du commencement de mars, qui ont, d'ailleurs, causé des dommages plus sensibles encore en Europe. Les météorologistes du crû prédisent que ces tempêtes ayant dû détacher beaucoup de banquises dans les mers polaires, les parages de Terre-Neuve vont être tout le printemps fréquentés par d'immenses champs de glace et par de hautes montagnes de même formation. Non seulement la navigation, par la route du nord, c'est-à-dire par le détroit de Belle-Isle, en sera plus dangereuse, mais la présence de ces masses de froid cristallisé va nous rendre le commencement de l'été froid et humide. D'où retard dans la végétation et récoltes tardives. Peut être, après tout, ne faut-il pas accorder beaucoup plus de créance à ces pronostics soi-disant scientifiques, qu'aux prédictions empiriques des faiseurs d'almanachs. La nature est si capricieuse et ses lois fondamentales sont encore si peu connues !

Température à part, le commerce du Canada est en bonne condition. Quant au commerce extérieur, il va être caractérisé par une cherté remarquable des frets. Beaucoup de vapeurs de nos lignes régulières anglaises sont encore employés par le gouvernement anglais pour le transport du matériel de guerre, des approvisionnements, des chevaux, etc., dans le Sud-Africain. Il faudra se contenter d'une flotte restreinte, à laquelle viendra se joindre, pour la France, les deux vapeurs de la ligne franco-canadienne, le Roger et le Mont-Blanc. Les frets seront donc élevés, et déjà les exportateurs de bétail se plaignent que les armateurs veulent être seuls à bénéficier de la hausse que produira nécessairement en Angleterre le récent décret prohibant l'importation du bétail de l'Argentine.

Les hauts prix de presque toutes les marchandises, matières premières et produits fabriqués, ont dans certains cas changé le courant des importations et exportations. Voici que l'Amérique du Nord fournit de la houille à l'Europe ; déjà des compagnies françaises de chemins de fer ont passé des marchés de charbon aux Etats-Unis. Dans la métallurgie, le Canada a vu s'ouvrir à son industrie un débouché inattendu. La fabrication des tuyaux et les conduites en fer est aux Etats-Unis, entre les mains d'un "Trust" ou syndicat qui a récemment haussé ses prix hors de raison ; il en est résulté que les consommateurs des Etats-Unis placent en ce moment des commandes considérables dans les fabriques canadiennes, malgré les droits élevés du tarif Dingley.

Au parlement fédéral, qui siège en ce moment, deux mesures seulement intéressent notre commerce : 1^o La préférence douanière en faveur des marchandises de provenance britannique est portée à 33 1/3 pour cent ; 2^o Les machines destinées aux sucreries de betteraves pourront être importées franches de droit.

Le commerce intérieur est dans la période de transition entre l'hiver et l'été, que par euphémisme, on appelle ici le printemps. C'est une sorte de morte saison qui dure depuis la détérioration des chemins d'hiver jusqu'à l'ouverture de la navigation. Dès que la navigation est ouverte, l'activité fiévreuse de l'été commence. Les faillites du premier trimestre de 1900 au Canada ont été beaucoup moindres que l'année précédente, quoique le nombre ait augmenté. Ainsi on compte en 1900, 406 faillites avec un passif de \$2,754,041, contre, en 1899, 363 faillites et un passif de \$4,241,411. En décomposant ces chiffres, on trouve que les faillites ont augmenté parmi les commerçants et négociants ; et diminué considérablement parmi les manufacturiers.

Grains et farines. — Depuis près d'un mois les inquiétudes exprimées en France au sujet de la prochaine récolte de froment, ont eu pour effet de raidir les prix du blé en Angleterre, aux Etats-Unis et par conséquent au Canada. Les marchés de spéculation ont travaillé sur cette donnée et ont eu des fluctuations assez brusques : mais les marchés du disponible ont lentement et constamment haussé. Aux derniers avis, le blé No 1 dur de Manitoba était coté 68 cents à flot mai, à Fort William, ce qui représente 80 cents à flot. Montréal le minot de 60 livres, ou 15 fr. 05 les 100 kilos. Le blé roux d'hiver d'Ontario a été coté ces jours-ci à 73 1/2 cents, à flot Montréal, soit 14 fr. 18 les 100 kilos. L'avoine blanche No 2 a été vendue 33 cents le minot de 34 livres, à flot, en mai ; ce qui équivaut à 12 fr. 12 les 100 kilos ; l'avoine mélangée, vaut 11 fr. 25 les 100 kilos. Le sarrasin, dont le stock en entrepôt a augmenté un peu, est offert à 59 cents, soit 14 francs les 100 kilos.

Les farines se sont comportées plus fermement, en sympathie avec le blé, quoique la demande d'exportation soit tranquille. On a coté sur notre place, pour le marché local : Farines fortes de Manitoba \$3.55 à \$3.60 le baril de 196 livres net ; Patentes de Manitoba de \$3.85 à \$4.00. Patentes de blé d'hiver de \$3.65 à \$3.75.

Légumes secs. — Les pois No 1 se sont fermés sans changement appréciable ; on les cote de 15 fr. à 15 fr. 50 les 100 kilos à flot, mai ; quant aux pois secs No 2, ils font encore la parité de 13 fr. 85 les 100 kilos, mai.

Il y a eu un peu de détente dans le prix des haricots blancs ; on pourrait acheter aux aujourd'hui les *hand picked pea beans* de \$1.50 à \$1.55 le minot de 60 livres : soit de 28 fr. 95 à 39 fr. 15 les 100 kilos, disons à la parité de 29 fr. 25 à 29 fr. 50

à flot mai. Pour les haricots jaunes, on cote \$1.80 le minot, soit 35 fr. 25 les 100 kilos.

Bois de construction.—La spruce du Canada est toujours en bonne demande en Angleterre et rapporte des prix élevés, en hausse de 50 p. c. sur ceux d'il y a deux ans. Aussi nos propriétaires de scieries, favorisés à la dernière heure par une chute de neige surabondante qui a assuré le flottage des billots, ont devant eux une saison des plus actives et des plus lucratives. D'autant plus que le marché des Etats-Unis, grâce à la hausse des prix chez nos voisins du Sud, va absorber une grande partie de la coupe des grands laes, et une partie considérable de la production de la province de Québec.

Les frets sont chers. On a affrété des voiliers à charger dans le bas du fleuve pour la côte anglaise à 50s et 52s 6d par standard. Pour les ports au-dessus de Québec ont cote 55s.

La fabrication de la pâte de bois va augmenter encore sa production cette année, et, malgré les prix très élevés qu'elle obtient, soit de \$18.00 à \$20.00 la tonne pour la pâte mécanique et de \$35 à \$40 pour la pâte chimique, elle a un débouché assuré pour tout ce qu'elle pourra produire.

Foin.—Les expéditions sur l'Angleterre sont difficiles, à cause de la rareté du fret; il y a toutefois quelque compensation du côté de l'Afrique du Sud; le gouvernement anglais a acheté le mois dernier 18,000 tonnes et ses commandes, ce mois-ci, dépassent 6,000 tonnes. Ces achats tiennent les prix fermes. On cote, livré à quai à Montréal, le foin No 1, pressé, de \$9.00 à \$10.00; le foin No 2, de \$8.00 à \$9.00 et le foin mélangé de trèfle, de \$8.00 à \$3.00 la tonne de 2,000 livres anglaises.

Peaux vertes.—Le marché des peaux en poil aux Etats-Unis, sur lequel se règle généralement le nôtre, a été un peu plus ferme, depuis notre dernière revue. Jusqu'à présent, cette fermeté ne s'est pas reproduite ici, probablement parce que la qualité de la peau qui s'offre en ce moment ne favorise pas l'exportation; mais il est fort probable que notre marché sera ferme tout cet été et il n'est pas impossible que nous revenions aux prix de l'été dernier. Pour le moment, on cote la peau d'hiver, bœufs et vaches, à la boucherie: No 1, 9 cents la livre; No 2, 8 cents; taureaux, 7 cents. La peau de veau, qui est dans son plein, maintient toutefois ses prix: No 1, 11 cents la livre; No 2, 9 cents. La peau de mouton en laine se paie \$1.10 la pièce et l'agneau du printemps, 10 cents la pièce.

Laines canadiennes.—Vu l'absence de stock, le marché des laines canadiennes est calme et les prix sont nominaux. On peut coter la laine arrachée, lavée à dos, blanche, de 20 à 21 cents la livre, et noire, de 18 à 19 cents.

Animaux de boucherie.—L'Angleterre ayant prohibé l'importation du bétail vivant de l'Angleterre, à cause des maladies contagieuses qui sévissent dans ce pays, le bétail canadien aura moins de concurrence cette année sur le marché anglais. Mais voilà que les armateurs en profitent pour augmenter considérablement le prix du fret. On de-

mande de 50 à 55s pour Londres et Glasgow et jusqu'à 60s pour Liverpool; à comparer avec des frets de 30 à 35s que l'on faisait il y a quelques mois. De sorte que les exportateurs n'en sont guère plus avancés. De fait, ils ont à peine commencé à acheter ici et ils ne peuvent guère payer plus cher que l'année dernière. Nous cotons en conséquence le bon bétail gras de 4 $\frac{3}{4}$ à 5 $\frac{1}{2}$ c la livre au maximum. Les moutons sont cotés ici de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ c la livre et ils sont offerts en quantité restreinte. Les agneaux d'un an vont jusqu'à 5 $\frac{1}{2}$ c parfois. Ces prix sont pour le poids vif.

REVUE FINANCIÈRE

Il y a plus de facilité dans le marché financier; on peut obtenir des fonds contre nantissement de bonnes valeurs cotées, à 5 ou 5 $\frac{1}{2}$ p. c. L'escompte régulier des effets de commerce est de 6 à 7 p. c. Les prêts hypothécaires se font aux taux de 4 à 6 p. c. suivant garantie.

Les procès au criminel résultant de la faillite de la banque Ville-Marie se continuent. Un spéculateur accusé d'avoir conspiré avec un fonctionnaire de la banque pour faire escompter du papier sans valeur, a été condamné ainsi que son complice à 5 ans de prison. D'autres personnes, des administrateurs de la banque et un des principaux employés devront subir leur procès le mois prochain à Québec, l'opinion publique est tellement montée ici contre tous ceux qui ont participé à ces tripotages, qu'il eût été impossible de trouver à Montréal douze jurés sans prévention pour les juger.

Le change sur Londres est coté aujourd'hui: à 60 jours, de \$4.84 $\frac{1}{2}$ à \$4.85; vue, de \$4.88 $\frac{1}{4}$ à \$4.88 $\frac{3}{4}$, transferts par câble, \$4.89 $\frac{1}{4}$. Les chèques sur New-York font $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de prime. Les traites sur Paris valent 5 fr. 19 $\frac{3}{8}$ papier long et 5 fr. 15 $\frac{5}{8}$ papier court.

TEMPERATURE DU MOIS DE MARS 1900

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Mars				Mars			
Date	Max.	Min.	Centigrade	Date	Max.	Min.	Centigrade
1	23	5	-5 -15	17	23	7	-5 -13.5
2	30	13	-1 -10.5	18	26	0	-3 -18
3	28	14	-2 -10	19	39	11	4 -11.5
4	20	10	-6.5 -12	20	38	32	3.5 0
5	13	-3	-10.5 -19.5	21	27	15	-2.5 -9
6	17	3	-8 -19.5	22	38	14	3.5 -10
7	24	16	-4 -8.5	23	41	21	5 -6
8	28	11	-2 -11.5	24	21	7	-6 -13.5
9	36	14	2.5 -10	25	26	14	-3 -10
10	33	19	1 -7	26	37	17	3 -8
11	10	-6	-12 -21.5	27	41	25	5 -3.5
12	11	-9	-11.5 -23	28	41	25	5 -5
13	18	-5	-7.5 -21	29	43	23	5 5
14	28	10	-2 -12	30	38	26	3.5 -3
15	10	-4	-12 -20	31	40	22	4.5 -5.5
16	28	0	-2 -18				

— Signifie au-dessous de zéro.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

Le journal *Le Bois*, 26 rue Caumartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France d'une bonne maison canadienne pour la vente de madriers d'épinette.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Baillif, à Paris, désire entrer en relations avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefolaud, Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Epée à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts d'Ainay, à Lyon, au courant des habitudes de la clientèle canadienne, demande à représenter sur les places de Lyon et de St-Etienne, une bonne maison du Canada pour les achats de soieries et rubans.

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

LA PRESSE,

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket
Londres, Angl.

MEMBRES ADHERENTS.—*Suite.*

MM. **POURE & CIE**, fabricants de plumes métalliques, Boulevard de Sébastopol, 107, Paris.
PRICZ, L. A., conserves, Bordeaux, France.
POTIN FELIX, Boulevard Sébastopol, Paris.
PROCOF A. & CIE, fabricants de feutres, Nersac (Charente).
PUEY E., eaux-de-vie, St Jean d'Angely, Charente.
REGNIER J., et Moser, à Dijon, grands vins de Bourgogne.
RÉQUILLART ET FILS, fabricants de tissus, Place Chevreul, à Roubaix (France).
RICHARD PHILIPPE, distillateur, St Jean d'Angely, (Charente infér.).
REBOUL FÉLIX, vins, Cette, France.
ROEDERER THÉOPHILE & CIE, A REIMS, MAISON FONDÉE EN 1864.
ROLLAND JACQUES, grènetier à Nîmes (France).
SALVISBERG ET CIE, laines, Mazamet, (Tarn).
MAD. Veuve SAUDINOS RITOURET, manufacture d'articles de religion, 6 place St-Sulpice, Paris
MM. SIEGFRIED JULES, FILS ET CIE, fabricants d'extraits de bois de teinture, 40 rue Demidoff, au Havre Représentés au Canada par MM. Tellier, Rothwell & Co, 24 rue St-Dizier à Montréal.

MM. SCHRODER, SCHYLER & CIE., clarets et sauternes, Bordeaux, France.
SALA PAUL, vins et liqueurs en gros à Winnipeg (Manitoba).
SOCIÉTÉ FRANÇAISE pour fabrication de tubes, à Louvroil (Nord). Représentée au Canada par MM. Royer et Rougier frères, 11597 rue Notre-Dame à Montréal.
SOCIÉTÉ Vve HASSLAUER, DE CHAMPEAUX & QUENTIN, fabricants de pipes en terre, 22 rue de Bondy, Paris. Représentée au Canada par MM. Sieyes et Genin, 1670 et 1672 rue Notre-Dame à Montréal.
SOCIÉTÉ SAVONNERIE DU LION, 45 Boulevard Sébastopol, Paris.
MM. SONOLET H., commerce de bois, 2 Cité Paradis, Paris.
TERNYNCK FRÈRES, tissus en tous genres, à Roubaix, France.
TIBERGHEN ET FILS, tissus en tous genres, Tourcoing (Nord) Union (Cie d'Assurances), 15 rue de la Banque à Paris.
VERNAUD PH., noix et cerneaux, Terras on (Dordogne).
VIOLET FRÈRES, maison unique pour le Byrrh, vins fins, à Thuir (Pyrenées Orientales).
VOGUEY, Cardinal Quinquina, Paris, France.
Wohlfarth G., représentant "The Sault Ste. Marie Pulp and Paper Co.", Directeur de la Compagnie du Commerce Extérieur, 8 Cité Rougemont à Paris.

Extraits des Statuts de la Chambre de Commerce Française.

MEMBRES ACTIFS

Art. 6

Peuvent être membres actifs tous citoyens français résidant au Canada depuis une année au moins, qui déclarent s'occuper d'affaires ou de questions industrielles et commerciales. Une demande par écrit doit être adressée au Président ou au Secrétaire de la Chambre. Cette demande devra être appuyée par deux membres actifs.

Le Conseil de la Chambre, composé comme il sera indiqué ci-après, examine la demande et fixe, s'il y a lieu, la date du scrutin. Avis en est donné dans les lettres de convocation.

Le candidat pour être admis doit réunir les deux tiers des votes des membres présents. Le vote a lieu au scrutin secret.

MEMBRES ADHERENTS

Art. 7

Peuvent être admis membres adhérents de la Chambre de Commerce, tous commerçants et industriels français établis en France ou à l'étranger et tous citoyens Français qui, sans être commerçants ou industriels, désirent favoriser l'extension ou le développement des intérêts commerciaux de la France.

Pour être admis comme membre adhérent, il faut adresser au Président ou au Secrétaire de la Chambre une demande par écrit qui est communiquée au Bureau et sur laquelle il est statué en séance.

Un diplôme signé par le Président et le Secrétaire est adressé à tout membre adhérent.

Les membres adhérents présents à Montréal peuvent assister aux séances et prendre part aux débats, mais avec voix consultative seulement.

Art. 14

RESSOURCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce, il est institué un fond commun formé :

1o de la cotisation des membres actifs fixée à 5 dollars par année.

2o de la cotisation des membres adhérents fixée à 25 francs par année.

3o des dons et subventions accordés à la Chambre.

Art. 15

PAIEMENT DE LA COTISATION

La cotisation est due pour les membres actifs et les membres adhérents à partir de leur réception.

Cependant, toute admission faite dans le dernier trimestre de l'année, tant pour les membres actifs que pour les membres adhérents, sera portée comme cotisation au compte de l'exercice suivant.

Les cotisations annuelles des membres actifs sont exigibles par avance dès le premier janvier et doivent être acquittées au plus tard le 1er avril, l'année courant du 1er janvier au 31 décembre.

Pour recouvrer la cotisation des membres adhérents, il sera fait traite sur eux dans le courant de l'année.

Art. 16

Tout membre actif qui n'aura pas acquitté sa cotisation au 1er avril sera rayé de plein droit de la liste des membres.

Art. 18

Toute radiation devra être notifiée à l'intéressé par le Secrétaire de la Chambre sous le contre-seing du Président.

Délibéré en séance générale le 4 décembre 1895.

NOUVELLE

Librairie Française
1632 rue Ste-Catherine

JULES PONY, - Propriétaire

Dépôt de Journaux Français, Illustrés, Comiques et Scientifiques.
Choix de littérature française, ancienne et moderne par les auteurs les plus célèbres.

Ordres effectués sur commande dans le plus bref délai.

LA CANADA LIQUOR CO

Successeurs de And. Brisset & Fils

IMPORTATEURS EN GROS DE

VINS, LIQUEURS,
CONSERVES ALIMENTAIRES, &c.

Nos 21, 23 et 25

Rues Gosford et du Champ-de-Mars

MONTREAL

Adresse télégraphique :
CALLEUB, Montréal.

PIERRE BEULLAC

AVOUÉ et AVOCAT

Edifice "New York Life"

11 Place d'Armes, Montréal, Canada

CONTENTIEUX ET RECOUVREMENTS

REFERENCES :

La Chambre de Commerce Française de Montréal.
Le Crédit du Commerce, Paris (service du Contentieux).
Girard & Cie, Tonnay-Charente, près Cognac.
Chaigneau & Cie, Bordeaux.